

DIFFERENTS MONTAGES POSSIBLES CONCERNANT LA FOURNITURE DE BOIS

Ci dessous un tableau présentant les différents montages à la disposition de la Maîtrise d'Ouvrage dans un projet bois, et leur impact sur le projet.

	PROJET CLASSIQUE	PROJET CERTIFIE, TYPE « BOIS DES ALPES »	PROJET UTILISANT LE BOIS DE LA COMMUNE
ESSENCES DE BOIS	Contrôlée : elle est définie dans le CCTP. <i>(par exemple, on peut refuser de préconiser du bois exotique, ou certaines essences)</i>	Contrôlée : elle est définie dans le CCTP. On se limite aux essences « locales » (massif alpin).	Contrôlée; elle est définie dans le CCTP. On est limité au choix d'essences disponibles sur la commune ou à toute proximité.
GESTION DES FORETS	Gestion durable, encadrée par le CCTP, et la référence à des labels (PEFC, FSC, ...)	Gestion durable, encadrée par le CCTP et les chartes type Bois des Alpes	Selon mode de gestion du massif à exploiter (certifié PEFC ?)
PROVENANCE DES BOIS	Non contrôlée : couramment les bois peuvent provenir de toute la France, mais aussi d'Allemagne, Scandinavie (BLC), Sibérie (mélèze), ...	Géographiquement restreinte (massif alpin français au sens administratif de la loi Montagne) BLC disponible (déjà 2 fabricants certifiés)	Géographiquement très restreinte (commune ou communauté de communes) Pas de BLC disponible
QUALITE DES BOIS	Entièrement contrôlée, encadrée par le CCTP	Entièrement contrôlée, encadrée par le CCTP L'étendue du massif alpin permet de trouver tout l'éventail des qualités et/ou quantités qui peuvent être nécessaires au projet.	Entièrement contrôlée, encadrée par le CCTP Difficulté : en général, on ne dispose pas de tout l'éventail des qualités et/ou quantités qui peuvent être nécessaires au projet.
MONTAGE / RESPECT DU CODE DES MARCHES PUBLICS	classique	On prête une grande attention à la description <u>qualitative</u> du bois attendu, afin de cadrer avec la démarche Bois des Alpes.	La Maîtrise d'Ouvrage doit mettre le bois à disposition de l'entreprise de charpente, après l'avoir acheté à un exploitant forestier. C'est actuellement la seule manière d'en imposer la provenance de manière très restrictive en respectant le CMP. (marché de travaux <u>sans</u> fourniture)
ENGAGEMENT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	classique	classique	Demande un investissement fort du maître d'ouvrage, qui doit gérer deux marchés (marché de travaux + marché de fourniture de bois).
ENGAGEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE	classique	Représente un peu plus de travail pour le BET bois. Fortement convaincus par le bon sens de ces démarches, qui sont de plus notre « marque de fabrique », nous réalisons ces prestations dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre classique.	Surcroit de travail plus important que dans les projets type « Bois des Alpes » pour adapter le projet aux caractéristiques de la ressource forestière locale disponible. Par contre, toute la partie AMO / ARB ne peut pas être exécutée dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre. Si la maîtrise d'ouvrage le souhaite, nous sommes en mesure de lui proposer la mission complémentaire correspondant.
ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE	classique	Fort : doit adhérer à la démarche « Bois des Alpes »	Fort : doit réceptionner des bois en dehors de son circuit classique de fourniture.
RECU SUR LA METHODE	Méthode « historique » bien connue de tous, utilisée sur la plupart des projets.	Méthode relativement nouvelle, encore en cours de développement.	Innovation ! A chaque projet, on définit un peu mieux le cadre technique et administratif, mais il faut bien garder à l'esprit le caractère novateur de la solution.
IMPACT FINANCIER	classique	Faible. <i>Prix des entreprises légèrement plus cher prévisible, compte tenu des frais de certification (PEFC), notamment pour les plus petites entreprises.</i>	Coût de la fourniture à la charge de la mairie. Rémunération d'une prestation complémentaire d'AMO. <i>Rq : sur les projets que nous avons faits à ce jour, nous n'avons pas constaté de baisse significative dans l'offre des entreprises, liées à la fourniture de bois. Ceci peut s'expliquer par la complexité actuelle de ce processus.</i>
IMPACT SUR LE CALENDRIER DE L'OPERATION	classique	classique	Prévoir un délai d'un mois minimum pour le montage du marché de fourniture, doit être anticipé mais ne peut être lancé qu'à l'issue de la phase PRO. Calendrier général des travaux à caler sur celui de l'approvisionnement des bois ; le début de la période de préparation ne peut intervenir qu'après réception par l'entreprise des bois fournis par le maître d'ouvrage.

Nota : ces dispositions concernent le lot « Structure – Enveloppe bois » ; pour ce qui est des autres lots sur lesquels nous n'intervenons pas (menuiseries, ...), voir avec l'architecte.

Abréviation :
BdA = Bois des Alpes ®
AMO = Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ARB = Assistance à Réception des Bois
CMP = Code des Marchés Publics
BLC = Bois Lamellé-Collé